

Le professeur Hans Bühlmann président d'honneur de l'Association

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker = Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of Swiss Actuaries**

Band (Jahr): - (1987)

Heft 2

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-967148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Competition for Young Researchers einer der beiden ausgezeichneten Preisträger ein Doktorand der Universität Lausanne ist. Im übrigen möchte ich hier bekanntgeben, dass die Schweiz sich für die Durchführung des ASTIN-Kolloquiums 1990 beworben hat. Als Tagungsort haben wir Montreux vorgeschlagen. Die Bewerbung ist zu unserer Freude akzeptiert worden.

Auch im diesjährigen Jahresbericht habe ich viele von Ihnen, meine Damen und Herren, die sich für unsere Vereinigung aktiv engagieren, nicht namentlich erwähnen können. Nehmen Sie aber alle meinen herzlichsten und persönlichen Dank für Ihre aktive Teilnahme an unserem Vereinsleben. Einen Dank möchte ich allerdings noch ganz speziell formulieren: Er geht an Herrn Direktor Crelier und seine Equipe, welche für uns eine so grossartige Tagung in dieser herrlichen Stadt Basel organisiert haben.

So schliesse ich diesen, meinen letzten, Jahresbericht. Ich habe mit Freude und viel Genugtuung während 8 Jahren der Vereinigung vorgestanden und während dieser Zeit nur erfreuliche und äusserst wertvolle Erfahrungen machen dürfen. Das ist fast unglaublich; aber es ist so.

Meinem Nachfolger wünsche ich die gleichen positiven Erfahrungen und Ihnen, meine Damen und Herren, das gleiche Mass an Engagement und Arbeitsinsatz zum Gedeihen unseres Berufes.

Der Präsident: *Hans Bühlmann*

Le professeur Hans Bühlmann président d'honneur de l'Association

Lors de l'Assemblée générale tenue à Bâle et après avoir remis sa fonction présidentielle au nouveau président élu M. Robert Baumann, le président sortant, le professeur Hans Bühlmann, a été nommé président d'honneur de l'Association. Voici l'adresse lue par le vice-président, le professeur Marc-Henri Amsler, au nom du Comité:

Monsieur le Président «ancien»!

L'Assemblée générale de ce jour signifie pour vous une page qui se tourne. Pour nous tous également, membres du Comité, membres de nos diverses commissions, membres tout simplement de l'Association, c'est un chapitre qui se termine.

Permettez que le Comité, par la voix de son vice-président, vous adresse quelques mots, également au nom de l'ensemble de nos membres.

Tout d'abord un regard sur le passé, votre passé à la tête de notre Association. Mais en fait, il y a lieu de remonter un peu plus haut dans le temps. C'est en 1971 que vous entrez au Comité avec la charge de «Rédacteur du Bulletin». Vous remplissez cette fonction jusqu'en 1979, marquant pendant 9 ans de votre dynamisme et de vos exigences sur la qualité la revue de notre Association. Vous devenez vice-président puis, à la veille de la grande épopée du Congrès International d'Actuaires qui allait se tenir en 1980 dans notre pays, vous prenez la présidence de l'Association. Les festivités liées à la célébration des 75 ans de notre Association vous mettent immédiatement à l'épreuve du feu. Comme les grands personnages, vous sortez de cette première épreuve du feu sans brûlures. Au contraire! L'après-congrès international vous donne l'occasion de mettre sur pied le Fonds d'encouragement aux mathématiques actuarielles, très rapidement au travail, de même que les «Ecoles d'été internationales» qui maintenant jouissent d'une renommée internationale.

Sur le plan interne suisse, vous prenez conscience, parmi les premiers, de l'importance pour le pays de pouvoir disposer d'un nombre suffisant d'actuaire spécialisés dans les questions du 2^e pilier. Votre initiative aboutit à la création puis à la mise en œuvre des examens d'experts en caisses de pensions. Vous avez su vous faire épauler par des collègues efficaces puis su également leur céder la responsabilité de poursuivre.

Par votre présence lors de nombreuses conférences et de nombreux colloques à l'étranger, vous avez porté très haut le drapeau du pays et de notre Association. Assurément que votre temps de présidence a vu croître l'influence de notre Association sur le plan international.

Ce n'est pas ici la place de rappeler votre activité scientifique, toute personnelle, votre participation au développement des concepts tels que ceux d'utilité et de crédibilité, ainsi que vos efforts pour que nous, actuaires, nous prenions mieux en compte l'aspect économique de la réalité de l'assurance. Votre action scientifique restera, elle sera créditée également à notre pays et à notre Association.

Vous avez accepté depuis peu les hautes charges que représente la direction de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Nous, actuaires, sommes honorés que notre président soit ainsi appelé à de telles responsabilités.

Néanmoins, nous ne pouvons pas vous laisser partir comme cela tout simplement après l'activité que vous avez déployée pour le grand bien de notre Association et que je viens de rappeler dans les grandes lignes. Nous avons en effet

un moyen de vous retenir, du moins de vous retenir par des liens particuliers, qui ne vous pèseront pas, mais qui rappelleront au fil du temps ce qu'ont été les années de votre présidence. Le Comité à l'unanimité propose à l'assemblée ici présente de vous décerner la qualité de président d'honneur de notre Association. C'est à nous que revient l'honneur de pouvoir vous offrir cette distinction. Comme cela doit se faire en de telles occasions, je demande à l'assemblée ici présente, au nom du Comité unanime, de vous nommer président d'honneur et cela par des applaudissements longs et chaleureux.

Monsieur le Président d'honneur, cher Monsieur,
C'est avec reconnaissance que nous avons fait ce geste à votre égard. Veuillez associer à cette marque d'attachement Madame Bühlmann qui a très largement participé à nos activités, dans le pays et à l'étranger, et qui pour cela mérite également la reconnaissance de notre Association.
Nos vœux vous accompagnent maintenant dans votre nouvelle tâche. Nous savons que vous participerez à nos Assemblées générales et nous vous en remercions d'avance.
Et vivent l'Association des Actuaires suisses, son président nouveau et son nouveau président d'honneur.

Tätigkeitsberichte der Arbeitsgruppen für das Jahr 1987

1 Groupe de travail «Assurance du personnel»

Au cours de l'exercice 1986/1987, le groupe de travail «Assurance du personnel» a tenu une séance, le 4 septembre 1987, à Bâle.

Dans la première phase d'application de la LPP, les relations entre l'actuaire-expert LPP et les autres spécialistes de la prévoyance professionnelle ont pris de l'importance. Ainsi, le 4 septembre 1987, notre groupe de travail a pris connaissance de la prise de position pratique de la «Commission mixte pour les contrôles prévus par l'art. 53 LPP» sur la coordination chronologique des rapports de l'expert LPP et de l'organe de contrôle.

Traitant de l'expertise judiciaire, *R. Casati*, D^r en droit, rappelle l'art. 73 LPP et définit la double situation de l'expert LPP: auxiliaire du droit, certes, mais avant tout spécialiste, disposant de vastes connaissances mathématiques et techniques dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les juges, statuant en matière de prévoyance professionnelle, agissent d'office et sur pièces.